

PRÉSERVER LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

PRESERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

LE LIEU

ARGENTAN, une commune de 14 000 habitants, sous-préfecture de l'Orne en Normandie



CONTEXTE

Le syndicat d'eau a pour mission de préserver la qualité de l'eau potable. La source se trouve en zone de plaine céréalière. L'enjeu est de concilier agriculture et environnement. Autour de la source, des périmètres de protection immédiats et rapprochés sont définis par arrêté préfectoral, avec des contraintes spécifiques à appliquer rapidement pour limiter les risques de pollution.

OBJECTIFS DE LA COLLECTIVITÉ

- Retrait strict de l'agriculture au plus près de la source (périmètres de protection immédiats) : 26 ha concernés dans un délai de 3 ans
- Remise en herbe ou agriculture biologique dans les périmètres de protection rapprochés : une centaine d'hectares concernés



L'ACTION DE LA SAFER

La Safer anticipe en amont les acquisitions nécessaires :

- Surveillance des mouvements fonciers sur les périmètres concernés grâce à la veille foncière (Vigifoncier)
- Etude et animation foncière auprès des exploitants et des propriétaires des périmètres de protection immédiats pour diagnostiquer leur exploitation ou leur propriété et recenser leurs souhaits de vente ou d'échange





- Constitution de réserves foncières à l'amiable en dehors des périmètres en vue de proposer des échanges

La Safer réalise les opérations foncières :

- Négociation des acquisitions, des reventes et des éventuels engagements associés (cahiers des charges par exemple)
- Compensation des agriculteurs impactés, proposition d'échanges, restructurations d'exploitations

LES RÉSULTATS

- 70 ha ont changé de propriétaire
- dont 22 ha dans les périmètres de protection immédiats revendus au syndicat d'eau : remise en herbe, exploitation agricole interdite, réflexion en cours sur un projet de boisement du fait de la grande surface
- Sur les 8 exploitations présentes dans les périmètres de protection immédiats, 4 très impactées ont pu être compensées (aucune perte de terre) et restructurées (gain en termes d'organisation)
- Consolidation d'une exploitation en agriculture biologique de 10 ha dans le périmètre de protection rapproché :

nouvelles surfaces en herbe permettant l'alimentation des vaches laitières

- Au total : 5 cahiers des charges associés aux reventes assurent la pérennité de l'exploitation agricole et la prise en compte des enjeux environnementaux



« Les périmètres de protection des captages d'eau représentent une contrainte importante pour l'agriculture. Indemniser n'est pas forcément la bonne solution. Il nous a semblé qu'il était plus intéressant de trouver des solutions novatrices avec les bons partenaires : restructurer les exploitations et permettre l'agriculture biologique. Il faut une vraie volonté pour protéger durablement l'environnement que nous aurons à céder à nos enfants et petits-enfants. »

Michel Lerat

Vice-président du syndicat d'eau d'Argentan



LES PARTENAIRES

Syndicat d'eau de la Région d'Argentan, soit 26 communes et 23 000 habitants
Syndicat départemental d'eau de l'Orne
Chambre d'agriculture
Terre de Liens
Agence de l'eau Seine Normandie